

PRÉSENTATION

Marie-Claire Caloz-Tschopp
Présidente du comité d'organisation des 1ères Assises européennes sur le droit d'asile

L'abondante neige fraîche qui paralysait la ville de Lausanne le dimanche 17 février, ainsi que les réticences émises par le Conseil d'Etat du canton de Vaud n'ont pas réussi à mettre en péril le projet de réalisation des premières Assises européennes sur le droit d'asile à Lausanne les 15-16-17 février 1985 organisées par la Ligue suisse des droits de l'homme. Les cent cinquante personnes et familles qui ont offert un logement aux participants et ceux — nombreux — qui ont apporté leur soutien politique et matériel à ce projet ont permis l'expression d'une volonté d'ouverture et de solidarité avec les requérants d'asile et les peuples des pays d'origine de ceux-ci. Qu'ils en soient tous encore remerciés.

Par leur présence, les trois cent cinquante participants de toute provenance, ainsi que, notamment, M. Rodolphe S. Imhoof, représentant du Département des Affaires étrangères du gouvernement suisse, M^{me} Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats, ainsi que M. René Payot, président du Grand Conseil vaudois, ont reconnu l'urgence et l'opportunité d'un premier rassemblement d'une opinion publique européenne favorable à la sauvegarde du droit d'asile, un des droits fondamentaux de l'homme rattaché aux valeurs démocratiques proclamées par les Etats d'Europe occidentale, mais mis en péril par des pratiques de plus en plus restrictives, dans le domaine de l'asile, comme dans celui de l'immigration.

Les textes que vous lirez ici représentent la grande partie des interventions prévues, qui ont eu lieu lors des Assises européennes de Lausanne. Nous publions les textes qui nous sont parvenus ainsi que des interventions qui n'ont pas pu avoir lieu le dimanche matin à cause des trente centimètres de neige (!) qui bloquaient les allées de l'Université. Certaines d'entre elles ont dû être écourtées. Par ailleurs, les intéressants débats des assemblées plénières qui ont suivi les exposés n'ont pas été retranscrits. La volonté d'élaborer un document pour un large public non spécialisé et la perspective de disposer d'un matériel pour d'éventuels deuxièmes

Assises a guidé le choix des textes et la forme de leur présentation.

Pour ceux qui n'ont pu être présents, j'aimerais, dans cette introduction, rappeler brièvement les raisons, les objectifs et le contenu de ces Assises proposées par la Ligue suisse des droits de l'homme.

Pourquoi des Assises européennes sur le droit d'asile ? Ceux qui vivent la condition de requérants d'asile ces dernières années, ceux à qui ce statut est refusé au péril de leur vie, ceux qui suivent l'évolution générale du droit d'asile sont très inquiets en constatant la dégradation des droits et des pratiques dans ce domaine depuis cinq ou six ans : la détérioration du droit d'asile et des droits sociaux des requérants d'asile connaît une progression inquiétante avec des mesures visant à fermer les frontières de l'Europe aux requérants d'asile et dissuadant ces derniers de venir en Europe occidentale. Ces phénomènes avaient commencé avec les immigrés dès le début de la crise économique et continuent avec les requérants d'asile aujourd'hui.

Ainsi les révisions des lois d'asile dans un sens restrictif mettent en cause l'essence même du droit d'asile. L'adoption, par certains pays — l'Allemagne en tête —, *d'une politique ouverte de dissuasion* à l'encontre des requérants d'asile (par des mesures comme la suppression du droit au travail, la limitation de l'aide sociale, la transformation de cette aide financière en aide en nature, l'institution de centres "d'accueil" — en fait "dissuasifs") aboutit à un processus de marginalisation systématique des requérants d'asile dont les pays d'Europe occidentale paieront les conséquences dans quelques années avec des problèmes sociaux très graves.

Deviennent monnaie courante : la violation du principe de non-refoulement par des refoulements individuels et collectifs ; les expulsions sans avoir eu la possibilité de déposer une demande d'asile ; les extraditions : Kemal Altun qui s'est suicidé pour ne pas être extradé vers la Turquie est devenu le symbole macabre de ces pratiques, les réfugiés basques de France, extradés et emprisonnés en Espagne également ; la tendance inquiétante à la collaboration entre les polices des pays d'accueil et des pays d'origine des requérants d'asile ; la non-assistance médicale à des requérants qui sont morts dans la rue, comme à Berlin, etc. La liste n'est pas exhaustive...

En résumé, face à l'augmentation des requérants en provenance de tous les continents, la tendance actuelle des Etats est de fermer les frontières plutôt que de s'interroger *sur les causes* de leur arrivée et d'essayer d'y remédier par des moyens diversifiés. Ainsi, les gouvernements d'Europe occidentale entretiennent trop souvent, sans réelle appréciation des conséquences, des relations économiques, politiques et diplomatiques avec des Etats qui violent quotidiennement les droits de l'homme. Cette attitude contribue à "produire" des réfugiés qu'ils s'empressent de refuser lorsque l'infime partie d'entre eux arrive en Europe.

La crise économique continue en Europe mais aussi ailleurs avec plus de violence, nous l'oublions trop souvent. Nous assistons à des réflexes massifs de replis égoïstes et peureux et à de nouvelles manifestations de xénophobie et de racisme qui avaient pour cible, il y a quelques années, les travailleurs migrants et qui aujourd'hui touchent les requérants d'asile et les réfugiés. L'atteinte aux droits des étrangers, des réfugiés et des requérants d'asile en particulier est une atteinte aux valeurs démocratiques dont se réclament les Etats et les populations d'Europe occidentale. A l'oublier trop souvent, ne sommes-nous pas peut-être en train de devenir des réfugiés potentiels ?

Pourquoi la Ligue suisse des droits de l'homme s'est-elle proposée d'organiser des Assises *européennes* ? Un constat s'impose : les décisions concernant les politiques d'asile des divers pays sont de plus en plus prises de manière coordonnée — exemple des Tamouls — et tous ceux qui veulent une politique d'asile équitable n'ont pas su encore unir leurs efforts. Par ailleurs, d'importants secteurs des sociétés de l'Europe occidentale sont absents de ce débat difficile. Le problème des réfugiés tel qu'il se présente aujourd'hui remet en cause l'ensemble des catégories économiques, politiques, administratives, culturelles en Europe. Ce qui domine dans ce débat c'est la passion, la peur, l'angoisse, la fermeture nationaliste, plutôt que la réflexion fondamentale, l'imagination, l'ouverture aux changements pour trouver de nouvelles actions possibles face à ce mouvement de population mondiale et surtout pour débattre du rapport que peut — *que veut* — entretenir l'Europe occidentale avec la planète. La Ligue suisse des droits de l'homme et tous ceux qui ont patronné ce projet, qui ont travaillé activement pour sa mise sur pied, ont donc appelé à ces Assises

européennes conçues comme une *première étape* de réflexion, de sensibilisation de l'opinion publique, d'actions concertées qui devraient continuer.

Les objectifs principaux de cette première étape ont été définis ainsi par la Ligue suisse des droits de l'homme, non sans quelque utopie :

1. *Réunir le plus grand nombre de partenaires possible*, c'est-à-dire : candidats à l'asile, réfugiés, personnes des comités de défense du droit d'asile, chercheurs, enseignants, étudiants des universités européennes, responsables d'organisations d'entraide, de communes, militants politiques et syndicaux, avocats, travailleurs sociaux, médecins, religieux, etc., pour un échange d'informations sur les expériences réciproques.

2. *Développer une réflexion de fond* sur des questions sous-jacentes au droit d'asile et apparaissant actuellement comme des impasses à tous les partenaires engagés dans le domaine de l'asile, pour renouveler et élargir la vision des problèmes et les moyens d'actions face à l'opinion publique, aux gouvernements et aux administrations.

3. Envisager l'éventualité de la *création d'un Tribunal d'opinion* sur le droit d'asile. Ce tribunal étant conçu comme un des moyens de mobilisation et d'action qui pourrait statuer sur la pratique des Etats et des administrations d'Europe occidentale en matière de droit d'asile, la pratique de certains pays d'origine qui "produisent" des réfugiés et les pratiques de certains groupes qui préconisent ouvertement le racisme et la xénophobie.

En ce qui concerne les *thèmes* de réflexion, la Ligue suisse des droits de l'homme en a retenu quatre à partir d'un inventaire non exhaustif des affirmations, des *a priori* ou des questions présentes aujourd'hui dans le débat du droit d'asile.

Premier thème, "*L'Europe et l'Asile*". Face aux réactions de xénophobie et de racisme, la réponse envisagée, comme l'ont exprimé certains à propos des Assises est la suivante : "La solution des problèmes de l'asile doit être recherchée par une action continue aussi discrète que possible tant des pouvoirs publics que de la population." De ce point de vue, il était certain que ces Assises ont été "inopportunes", mais d'un autre point de vue, n'est-il pas préférable, par une réflexion de fond, lors d'un débat ouvert, de choisir la raison, le débat plutôt que la passion, le silence pour

des sociétés occidentales et des principes éthiques qui s'y rattachent. Est-il possible d'élaborer une vision et une pratique des droits de l'homme et de l'éthique valables dans le domaine du droit d'asile ?

Voilà en résumé les principaux thèmes qui ont été élaborés et discutés par les participants.

Finalement, pour ces Assises, nous nous proposons de lier la réflexion à des actions possibles. Les conditions atmosphériques n'ont permis qu'à moins d'une centaine de participants de se retrouver le troisième et dernier jour pour échanger et débattre des *actions* à mener. Des groupes qui ont développé des actions alternatives n'ont ainsi pas pu prendre la parole pour informer l'ensemble des participants de leurs expériences. Par ailleurs, les conditions de préparation de cette première étape n'ont pas été suffisantes pour permettre une prise de décision *véritablement européenne* concernant la mise sur pied d'une coordination et d'un Tribunal d'opinion. Ces questions pourront être reprises lors de deuxième Assises éventuelles.